

Herboristerie: reconnue ou dénoncée? ...

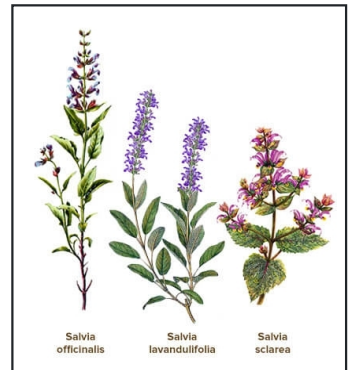
Les plantes médicinales seront à l'Honneur à la Foire au Jardinage de Pavie le 30 mars..



Herboristerie: reconnue ou dénoncée? ...

Un événement car se sera la première fois qu'elles auront une réelle place. Vous les retrouverez dans la salle de spectacle. Et cet évènement mérite que l'on se penche un peu plus sur l'histoire de l'herboristerie.

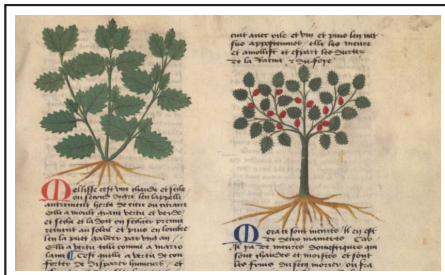
Le métier d'herboriste, bien que reconnu dans de nombreux pays européens, est interdit en France depuis 1941. Cette interdiction trouve son origine dans une décision du régime de Vichy, qui a supprimé le certificat d'État d'herboristerie au profit du monopole des pharmaciens sur la vente et le conseil en matière de plantes médicinales. Cette mesure visait à centraliser et à réglementer strictement l'usage des plantes à des fins thérapeutiques, considérées comme relevant du domaine médical et pharmaceutique.



Un métier entravé par la législation.

Depuis cette interdiction, les herboristes exerçant sans diplôme officiel sont souvent poursuivis pour « exercice illégal de la pharmacie ». En effet, la législation française classe 562 plantes médicinales sous monopole pharmaceutique, tandis que seulement 148 restent en vente libre. Cela signifie qu'un producteur, commerçant ou praticien non pharmacien ne peut légalement conseiller ou vendre certaines plantes aux propriétés médicinales avérées. Cette restriction a mené à de nombreux procès contre des herboristes, comme celui dit « de la prêle » en 2007, où l'Union européenne a soutenu les producteurs accusés.

Un retour progressif de l'herboristerie.



Malgré ces contraintes légales, l'intérêt pour l'herboristerie n'a cessé de croître ces dernières décennies, notamment en raison d'un engouement général pour les médecines naturelles et alternatives. Une véritable filière de « résistance » s'est développée, avec la création de plusieurs écoles d'herboristerie en France, qui forment des professionnels malgré l'absence de reconnaissance officielle. Parallèlement, des syndicats de paysans producteurs, comme Synaplante ou Simples, ont vu le jour pour structurer la filière et défendre les droits des herboristes.

Vers une évolution de la réglementation ?

Face à cette demande croissante et aux modèles étrangers qui reconnaissent pleinement l'herboristerie, certains plaident pour une réhabilitation du métier en France. Des propositions ont été faites pour créer un statut légal permettant d'encadrer la profession et de garantir une formation spécifique aux herboristes. Toutefois, la question reste controversée, notamment en raison des enjeux économiques liés au monopole pharmaceutique et des débats sur la sécurité sanitaire des plantes médicinales en automédication.

Bien que l'herboristerie soit toujours interdite en France sous sa forme traditionnelle, elle connaît un regain d'intérêt et une structuration croissante. Les évolutions législatives à venir pourraient permettre de redéfinir son statut et d'ouvrir de nouvelles perspectives aux professionnels et aux consommateurs intéressés par les bienfaits des plantes médicinales.